

Image not found or type unknown



RENOUVELEMENT DE MON CERTIFICAT DE RESIDENCE ALGERIEN DE 10 ANS

Par **SLIM.NOH**, le **04/05/2025** à **18:54**

Bonjour, j'ai eu une amende pour excès de vitesse de 90e avec retrait d'un point sur le permis de conduire (je roulais à 67KM/H au lieu de 50 en 2022, et que j'ai payé dès que j'ai reçu le papier) est-ce que cette amende est inscrite dans le taj et si c'est le cas, est-ce que ça peut nuire à mon dossier de renouvellement de ma carte de résidences algérien de 10 ans ?
merci
Merci de vos réponses